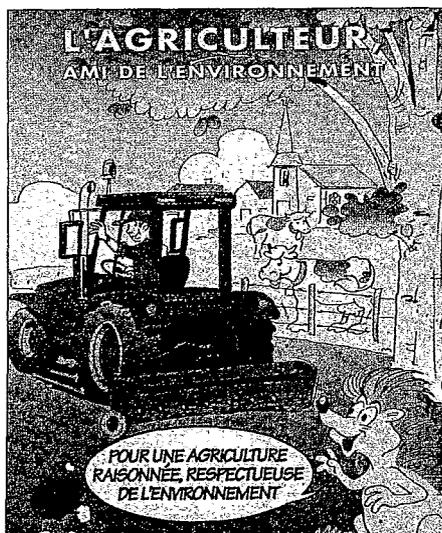


## FARRE agréée Association de protection de l'environnement



Par arrêté publié au Journal Officiel du 28 février 2003, FARRE (Forum de l'Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement) est agréée Association de protection de l'environnement au niveau national.

Encore inconnue il y a 10 ans, l'agriculture raisonnée est aujourd'hui officiellement reconnue. Une reconnaissance acquise grâce au travail de l'Association nationale FARRE et notamment de ses 380 Fermes de démonstration et ses 63 antennes locales, souligne l'association dans un communiqué.

En accordant l'agrément national d'association de protection de l'environnement, le Ministère de l'écologie et du

développement durable reconnaît ainsi le rôle important joué par FARRE depuis 1993 pour la sensibilisation, l'information et la promotion d'une agriculture citoyenne respectueuse de l'environnement.

Ainsi, l'arrêté du 5 février 2003, publié au Journal Officiel du 28 février précise que les activités de l'Association nationale FARRE "s'inscrivent pleinement dans une démarche intégrée de développement durable de l'agriculture prenant en compte à titre essentiel le respect de l'environnement et participent par là même, à titre principal et effectif, à la protection de l'environnement".

A l'heure où la qualification des exploitations au titre de l'agriculture raisonnée se met en place, cet agrément conforte l'Association nationale FARRE dans sa volonté de poursuivre, avec les organisations agricoles nationales, le travail de sensibilisation, d'explication et d'adaptation pour accompagner le plus grand nombre d'agriculteurs vers l'agriculture raisonnée, véritable démarche de progrès pour le développement durable en agriculture

N. BAUDOIN

## Les signes officiels de qualité en Pays de Loire

C'est un véritable travail de veille, dépassant la région, qui est réalisé par ce site du centre d'information et de documentation sur les signes officiels de qualité et d'origine en Pays de Loire. Il est tenu à jour par le centre régional de ressources en agriculture biologique et l'INRA du Mans (Unité de recherche sur l'économie des qualifications alimentaires).

Bases de données, publications, revue de presse, dossiers, événements, liens Internet... ce site fait l'inventaire des ressources disponibles et constitue une véritable mine d'informations. Il renvoie également vers l'annuaire des entreprises qui fabriquent des produits sous signe de qualité dans la région.

N. BAUDOIN

RENSEIGNEMENTS:  
<http://www.qualite-pdl.com>

## AOC, labels et CCP : À chaque produit son signe de qualité

Stratégies diverses pour les gestionnaires de signes officiels de qualité et d'origine. La promotion des AOC et des labels s'appuie sur les qualités traditionnelles et le terroir. Les certifications de conformité des produits (CCP) privilégient la sécurité sanitaire.

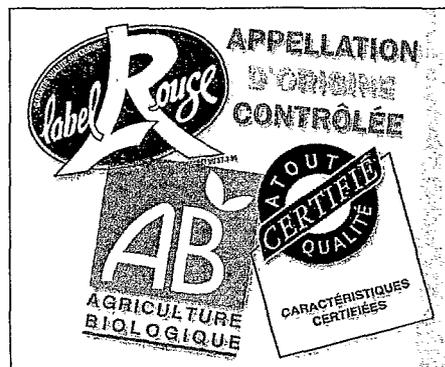
Appellation d'origine contrôlée (AOC) et label hier. Certification de conformité des produits et agriculture biologique aujourd'hui. Les signes de qualité se multiplient, tout comme la liste des produits concernés. Au-delà des vins et des fromages, ils portent désormais

aussi bien sur l'élevage, que sur le foin ou les géraniums. De réelles différences perdurent néanmoins entre les différents signes de qualité. Les appellations d'origine sont réservées aux produits les plus réputés. Les labels, moins chers, concernent surtout les produits animaux et notamment les volailles. Quant aux certificats de conformité, souvent gérés par des transformateurs, ils mettent en avant la sécurité alimentaire.

### Campagnes de promotion

Pour promouvoir leurs produits, près de deux gestionnaires d'AOC ou de

labels sur trois organisent des actions publicitaires.



Moins de la moitié des responsables des certifications de conformité pratiquent de même. Les campagnes publicitaires sont d'autant plus nécessaires que la multiplication des signes de qualité peut créer le doute dans l'esprit des consommateurs.

Certains signes, plus anciens, sont certes bien identifiés. Mais même l'AOC ne garantit pas toujours le bon écoulement des productions.

#### Nombreux arguments de vente

Dans leurs campagnes publicitaires, les gestionnaires d'appellations d'origine vantent d'abord le caractère typique et les qualités traditionnelles de leurs produits. Leur provenance géographique est moins souvent évoquée.

Quand on vend du champagne ou du roquefort, point n'est besoin d'en rappeler la région d'origine. Les campagnes de promotion des appellations d'origine insistent peu sur les qualités gustatives, comme si la tradition était synonyme de réussite gustative.

Elles ignorent presque toutes la protection de l'environnement ou les conditions de culture et d'élevage. La promotion des labels évoque en priorité les territoires. Ces signes de qualité y font en général référence dans leur dénomination. Il en est ainsi des poulets fermiers de Loué, de l'emmental de Savoie ou du haricot tarbais.

Les labels peuvent d'ailleurs être d'anciens labels régionaux transformés en Label rouge, une marque nationale propriété du ministère chargé de l'agriculture. La promotion des labels vante aussi les qualités traditionnelles des produits.

#### Les différents signes officiels de qualité et d'origine

Il existe aujourd'hui en France quatre signes officiels de qualité pour les produits agroalimentaires. Les demandes d'AOC sont instruites par l'Institut national des appellations d'origine qui propose leur reconnaissance aux pouvoirs publics.

Pour en bénéficier, les produits doivent provenir d'une aire délimitée, répondre

à des conditions de production précises, et posséder une notoriété dûment établie. Les labels attestent qu'un produit, de qualité supérieure, répond à des caractéristiques fixées dans un cahier des charges.

Elles portent sur les étapes d'obtention du produit et sont examinées par la Commission nationale des labels et des certifications des produits agricoles et alimentaires (CNLC) qui propose leur homologation aux pouvoirs publics. Les cahiers des charges des certifications de conformité (CCP) sont validés par la CNLC.

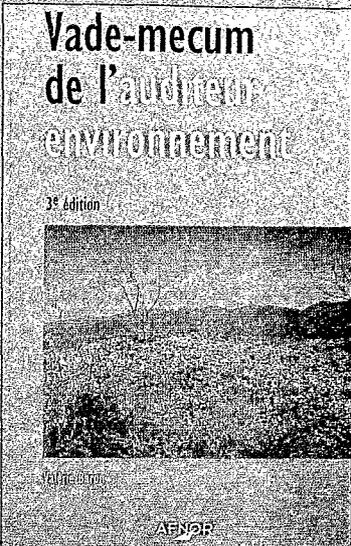
Ils portent sur la production, la transformation ou le conditionnement des produits agricoles ou agroalimentaires. L'agriculture biologique est régie par un règlement communautaire.

Le dispositif européen des signes officiels d'identification de la qualité reconnaît trois signes de qualité. L'appellation d'origine protégée (AOP) est accordée à des produits qui tirent leur nom et leurs qualités de leur région de production ou de transformation.

L'indication géographique protégée (IGP) établit un lien géographique moins strict que l'AOP entre le produit et son territoire. L'attestation de spécificité ne fait référence à aucune origine géographique. Mais elle met en valeur une recette ou un mode de production traditionnel des produits.

N. BAUDOIN

SOURCE:  
Enquête 2001  
Institut de l'Elevage



**Vade-mecum  
de l'auditeur  
environnement**

3<sup>e</sup> Edition

AFNOR

## Vade-mecum de l'auditeur environnement

Les normes concernant le management environnemental permettent aux organismes (entreprises, administrations, ...) de définir une organisation environnementale efficace.

Ce vade-mecum a été conçu comme un outil pratique pour les auditeurs de système de management environnemental. Il propose une analyse, des conseils, des outils pour la réalisation de l'audit ainsi que les référentiels normatifs ISO 14001, 14004, 14015 et ISO 19011.

Il s'adresse à tous les auditeurs, qu'ils interviennent dans le cadre d'audits internes ou externes. Ils y trouveront tous les éléments essentiels dont ils ont besoin à chaque étape de leur mission: déclenchement, préparation, réalisation, clôture et suivi de l'audit.

N. BAUDOIN

**DIFFUSION:**  
AFNOR  
Tour Europe  
92049 Paris La Défense Cédex  
Tél. : 01 42 91 55 55  
ISBN 2-12-213051-2  
Site Internet : <http://www.afnor.fr>